

## **RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : Hygienfresh Detergente Enzima

Code des commerces : A39-505

Ligne de produits: Hygienfresh

UFI: KUY0-N0P4-Q008-4YT2

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Super concentré nettoyant enzymatique actif

Secteurs d'utilisation:

Fabrication industrielle (tous types)[SU3], Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Tintolav s.r.l. - Via M. D' Antona 7 - 10028 Trofarello (TO) Tel. 011/649.68.27 Fax 011/649.67.42

Email: [info@tintolav.com](mailto:info@tintolav.com) - Sito internet: [www.tintolav.com](http://www.tintolav.com)

Email tecnico competente: [a.conedera@tintolav.com](mailto:a.conedera@tintolav.com)

Contact nationaux: FR: numéro ORFILA (INRS):

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

+ 33 (0)1 45 42 59 59 ( 24 heures sur 24 - 7 jours sur 7) ----- SUISSE :Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; [www.toxi.ch](http://www.toxi.ch)

## **RUBRIQUE2. Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS07

Code(s) des classes et catégories de danger:

Eye Irrit. 2

Code(s) des mentions de danger:

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:  
GHS07 - Attention



Code(s) des mentions de danger:  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:  
EUH208 - Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Mentions de mise en garde:

Prévention

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contient (Règ.CE 648/2004):

5% < 15% agents de surface anioniques, < 5% Colorant, enzymes,, parfums,, Miscela di:

5-cloro-2-metil-2H-isotiazol-3-one [EC no. 247-500-7]; 2-metil-2H-isotiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1), agents de surface non ioniques,, Citronellol, a-Hexylcinnamaldehyde, Benzyl salicylate

Exclusivement à usage professionnel

UFI: KUY0-N0P4-Q008-4YT2

### 2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

## RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Pas pertinent

### 3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Dodecylbenzenesulphonic acid, compound with 2,2',2"nitrilotriethanol (1:1).	>= 5 < 15%	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 ATE oral = 1.653,0 mg/kg ATE dermal = 4.199,0 mg/kg	ND	27323-41-7	248-406-9	NR
Alcools en C13-15, ramifiés et linéaires, éthoxylés	>= 1 < 5%	Acute Tox. 4, H302; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3,	ND	157627-86-6	ND	NR

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
		H412 Limits: Eye Irrit. 2, H319 %C <=10; Eye Dam. 1, H318 %C >10; 1 1 ATE oral = 300,0 mg/kg				
2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique	>= 0,1 < 1%	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 ATE oral = 2.000,0 mg/kg ATE dermal = 2.000,0 mg/kg	ND	10377-81-8	233-829-3	NR
2,2',2"-nitrioltriéthanol	>= 0,1 < 1%	Eye Irrit. 2, H319 ATE oral = 5.000,0 mg/kg ATE dermal = 2.000,0 mg/kg	ND	102-71-6	203-049-8	01-2119486 428-31-xxxx

### RUBRIQUE4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

##### Contact direct avec la peau (du produit pur):

Enlever immédiatement les vêtements souillés.

Laver immédiatement avec l'eau courante abondante et savonner par la suite les secteurs du corps qui sont venus pour entrer en contact avec le produit, même si seulement soupçonneux.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec Eau et au savon.

##### Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,

Ne pas employer les baisses pour les yeux ou les onguents d'aucunen sorte devant la visite ou le conseil de l'oculiste.

##### Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucunes données disponibles.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

## **RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence**

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs. approprié : LaTeX, nitrile, PVC

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulee dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

### **RUBRIQUE7. Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.  
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.  
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):  
Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

Fabrication industrielle (tous types):  
Manipulez-les avec une extrême prudence. Conserver dans un endroit bien aéré, loin des sources de chaleur.

### **RUBRIQUE8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

- Substance: 2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique  
DNEL  
Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 5,9 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 3,3 (mg/kg bw/day)  
Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 1,4 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 1,7 (mg/kg bw/day)  
Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 1,7 (mg/kg bw/day)  
PNEC  
Eau douce = 0,026 (mg/l)  
Sédiment Eau douce = 0,054 (mg/kg/Sédiment)  
Eau de mer = 0,003 (mg/l)  
Sédiment Eau de mer = 0,005 (mg/kg/Sédiment)  
Emissions intermittentes = 0,26 (mg/l)  
STP = 10 (mg/l)  
Sol = 0,014 (mg/kg Sol)

- Substance: 2,2',2"-nitrotriéthanol  
DNEL  
Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 5 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 6,3 (mg/kg bw/day)  
Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 1,25 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 3,1 (mg/kg bw/day)  
Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 13 (mg/kg bw/day)  
Effets à l'échelle locale A long terme Employés Inhalation = 5 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets à l'échelle locale A long terme Consommateurs Inhalation = 1,25 (mg/m<sup>3</sup>)  
PNEC  
Eau douce = 0,32 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 1,7 (mg/kg/Sédiment)  
Eau de mer = 0,03 (mg/l)  
Sédiment Eau de mer = 0,17 (mg/kg/Sédiment)  
Emissions intermittentes = 5,12 (mg/l)  
STP = 10 (mg/l)  
Sol = 0,15 (mg/kg Sol)

### 8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés:  
Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):  
Pas de suivi spécifique prévu

Fabrication industrielle (tous types):  
Pas de suivi spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant utilisation. Utilisez une technique convient pour enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact cutané avec ce produit. Éliminer les gants contaminés après utilisation conformément aux législation actuelle et bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez vos mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux exigences de la directive UE 89/686 / CEE e les normes EN 374 qui en résultent.

Contact complet

Matériel: caoutchouc nitrile

épaisseur minimale: 0,11 mm

temps de passage: 480 min

Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité qui varient d'un fabricant à l'autre.

Pour le choix du type de gants à utiliser, consultez le fournisseur / fabricant des gants.

Respectez les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration fournies par le fournisseur des gants.

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	liquide	
Couleur	Bleu	
Odeur	caractéristique	
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	8.5 - 9.5	
Point de fusion/point de congélation	< 4 °C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé	
Point d'éclair	> 65 °C	ASTM D92
Taux d'évaporation	nas pertinent	
Inflammabilité (solide, gaz)	non déterminé	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité de vapeur	non déterminé	
Densité relative	1,100 - 1,150 gr/cm <sup>3</sup>	
Solubilité	Complètement soluble dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	Complètement soluble dans l'eau	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	non déterminé	
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés comburantes	non-oxydants	

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV prêt à l'emploi: 0,00 %

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

#### 10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

#### 10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec le sulfide inorganique, agents réducteurs forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

### RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = 8.333,3 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Dodecylbenzenesulphonic acid, compound with 2,2',2''nitrilotriethanol (1:1): Irritant

2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique: Irritation de la peau:

Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande): non irritant, (1993). Irritation des yeux:

Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande): modérément irritant, 1998

Bovin (étude in vitro): pas très irritant ni corrosif, 2010

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

Dodecylbenzenesulphonic acid, compound with 2,2',2''nitrilotriethanol (1:1): Irritant

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Dodecylbenzenesulphonic acid, compound with 2,2',2''nitrilotriethanol (1:1): Lapin 90 jours cutanée NOAEL > 5 mg / kg p.c. (seulement la dose testée)

(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:

Dodecylbenzenesulphonic acid, compound with 2,2',2''nitrilotriethanol (1:1):

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 1653

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 4199

Alcools en C13-15, ramifiés et linéaires, éthoxylés:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) > 300

2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique:

Toxicité orale aiguë

Paramètre: LD50 (2-aminoéthanol, monoester avec acide borique; numéro CAS: 10377-81-8)

Voie d'exposition: oralement

Espèce: Rat

Dose efficace:> 2000 mg / kg

Toxicité cutanée aiguë

Paramètre: dose discriminante. (2-aminoéthanol, monoester avec acide borique; numéro CAS: 10377-81-8)

Voie d'exposition: Dermique

Espèce: Rat

Dose efficace:> 2000 mg / kg

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

2,2',2"-nitrilotriéthanol:

Toxicité DL50/oral : rat : > 5 000 mg / kg

CL50/inhalation : IRT (test de risque d'Inhalation): l'inhalation du mélange vapeur-air hautement saturé n'est pas un risque aigu (aucun 23348 dans les 8 heures)

DL50/cutanée : lapins : > 2 000 mg / kg

Irritation cutanée primaire : non irritant

Lapin : non irritant

Sensibilisation. Action non sensibilisant

Des expériences chez l'homme : aérosols sous forme respirable : peut causer une irritation des voies respiratoires avec des agents de nitrosanti (p. ex. les nitrites, les oxydes d'azote) peut se former, en particulier, des conditions de nitrosamines.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues:

Dodecylbenzenesulphonic acid, compound with 2,2',2"-nitrilotriethanol (1:1):

C(E)L50 (mg/l) = 2,6

Alcools en C13-15, ramifiés et linéaires, éthoxylés:

C(E)L50 (mg/l) = 1

2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique:

Toxicité aiguë (à court terme) sur les poissons

Paramètre: CL50 (2-aminoéthanol, monoester avec acide borique; numéro CAS: 10377-81-8)

Espèce: Cyprinus carpio

Dose efficace: = 617 mg / l

Temps d'exposition: 96 h

Toxicité aiguë (à court terme) pour les daphnies

Paramètre: CE50 (2-aminoéthanol, monoester avec acide borique; numéro CAS: 10377-81-8)

Espèce: Daphnia magna

Dose efficace: = 423 mg / l

Temps d'exposition: 48 h

Toxicité aiguë (à court terme) pour les algues

Paramètre: CE50 (2-aminoéthanol, monoester avec acide borique; numéro CAS: 10377-81-8)

Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata

Dose efficace: = 26 mg / l

Temps d'exposition: 72 h

C(E)L50 (mg/l) = 26

2,2',2"-nitrilotriéthanol:

### -Ecotoxicité

Ittiotoxicité : *Iepomismacrochirus*/CL50 (96 h): 450-1000 mg/l

Invertébrés aquatiques : *Daphnia magna*/CE50 (12 h 0): 1390 mg/l

Plantes aquatiques : *Scenedesmus subspicatus*/CE50 (72 h): 216 mg/l

Micro-organismes/effets sur la boue activée : plantes adaptées, avec le placement correct de faibles concentrations en épuration biologique ne sont pas prévisibles

inconvenients de l'activité de dégradation des boues activées.

### -Persistance et dégradabilité

Élimination : méthode d'essai : l'OCDE 301 E ; 84/449/CEE, c. 3

méthode d'analyse : réduction du DOC. Degré d'élimination : 90 % >. Évaluation : facilement biodégradable

Autres effets indésirables : halogénés adsorber les composés organiques (AOX): ce produit ne contient-elle pas d'halogènes organiques

C(E)L50 (mg/l) = 1390

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:

2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique:

Paramètre: Biodégradation

Dose efficace: env. 73%

Temps d'exposition: 28 jours

Paramètre: Biodégradation

Dose efficace:> 60%

Temps d'exposition: 10 jours

Facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes données disponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucun ingrédient PBT/vPvB est présent

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucunes données disponibles.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

## RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit

être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.  
Récupérer si possible. Actionner en accord avec les dispositions locales et nationales en vigueur.

### RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucun

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

#### 14.4. Groupe d'emballage

Aucun

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

### RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucunes données disponibles.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

### RUBRIQUE 16. Autres informations

#### 16.1. Autres informations

Points modifiées par rapport à la version précédente: 1.1. Identificateur de produit, 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées, 2.1. Classification de la substance ou du mélange, 2.2. Éléments d'étiquetage, 2.3. Autres dangers, 3.2 Mélanges, 4.1. Description des premiers secours, 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger, 8.1. Paramètres de contrôle, 8.2. Contrôles de l'exposition, 9.2. Autres informations, 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008,

12.1. Toxicité, 12.2. Persistance et dégradabilité, 12.3. Potentiel de bioaccumulation, 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB, 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien, 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Description du mentions de danger exposé au point 3

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Principales références normatives :

Directive 1999/45/ce

Directive 2001/60/ce

Règlement (CE) 1272/2008

Règlement 2010/453/CE de la Commission

\* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.

Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.

C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation spécifique prévue.

Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.

---